Présence du Verre dans l'Art Contemporain

Biennale

10150 Pont-Sainte-Marie 23 novembre - 17 décembre 2023

Règlement et dossier de candidature

Les éléments du dossier de candidature, <u>à faire sur papier libre et en français</u>, sont présentés à **l'article 5** du présent document. Ce dossier doit faire au maximum 8 pages en plus des reproductions, dessins, vidéos.

Si vous souhaitez participer à la sélection des exposants de la Biennale, merci de bien vouloir adresser ce dossier de candidature à l'association Artfusion, à la fois par mail (art-fusion@orange.fr) et par courrier postal : Artfusion 3, rue Pasteur, 10150, Pont-Sainte-Marie. La date limite d'envoi de ce dossier est le 31 mai 2023.

Article 1

<u>Rappels</u>: L'association Artfusion de Troyes et son émanation, la galerie Artes de Pont-Sainte-Marie, créent et organisent la première édition de la Biennale « Présence du Verre dans l'Art Contemporain », manifestation comportant :

- une exposition de trois semaines, consacrée aux oeuvres de plasticiens verriers et de plasticiens non-verriers, mais utilisant le verre dans leurs créations.

<u>Dates</u>: du 23 novembre au 17 décembre 2023, ouverture au public en entrée libre, avec inauguration le vendredi 24 novembre 2023 en soirée.

- Des conférences et des projections de films courts consacrés au verre dans l'Art Contemporain, réparties sur la durée de l'évènement.
- Des rencontres professionnelles et débats entre les exposants et des artisans et artistes, experts, journalistes, collectionneurs et galeristes, conservateurs de musées, promoteurs et architectes, principalement autour de la question de la place du verre dans la création contemporaine, dans la ville ou dans les lieux dédiés à l'Art. Une part de ces rencontres sera également consacrée à la relation entre plasticiens et techniciens verriers, lorsqu'ils sont engagés dans la réalisation d'une oeuvre. Dates : 23/24 novembre 2023.

Article 2

Le lieu d'exposition est la salle des fêtes de Pont-Sainte-Marie. Le lieu de projection des films sera principalement l'auditorium du Musée d'Art Moderne de Troyes. Les rencontres professionnelles ainsi que des conférences se dérouleront à Troyes et à Pont-Sainte-Marie. Des conférences autour de la question du verre dans l'Art se dérouleront également durant la manifestation.

Article 3

Peut proposer sa candidature tout artiste plasticien de plus de 18 ans, justifiant d'un statut professionnel. Les candidats doivent utiliser le verre et être engagés dans une démarche de création contemporaine. Il n'y a pas d'autre restriction d'âge et pas de restriction de nationalité ou de technique, dès lors que les oeuvres à présenter ne contreviennent pas à la loi et sont partiellement ou totalement composées de verre. Par exemple, les oeuvres composées de matériaux dangereux, interdits ou vivants ne seront pas acceptées. D'autre part, dans le cas d'oeuvres comportant de grandes quantités de tissu, ce dernier devra obligatoirement être classé « non-feu ».

Article 4

<u>Rappel</u>: Le dossier de candidature doit être rédigé en français et envoyé par e-mail (art-fusion@ orange.fr) et par voie postale (Artfusion, 3, rue Pasteur, 10150, Pont-Sainte-Marie), au plus tard le 31 mai 2023.

Article 5

Pièces et informations composant le dossier de candidature (8 pages hors images) :

- 1) Une lettre d'intention datée et signée.
- 2) Vos coordonnées (adresse, téléphone, mail), dates et lieu de naissance.
- 3) Vos liens vers vos sites internet, compte instagram, etc.
- 4) Un CV précisant votre parcours artistique et votre nationalité.
- 5) Un justificatif professionnel.
- 6) Un justificatif d'assurance responsabilité civile (Personnelle ou professionnelle).
- 7) Un texte explicatif précisant pourquoi vous avez choisi le verre, ainsi que votre démarche artistique en la replaçant dans l'histoire de l'Art et dans l'histoire du verre.
- 8) 5 représentations couleur (photographies, vidéos) significatives de votre travail, avec les titres, dimensions et techniques utilisées.
- 9) 5 photographies de bonne qualité ou dessins précis de l'oeuvre ou des oeuvres que vous souhaitez exposer lors de la Biennale, avec titres, dimensions, techniques utilisées et démarche artistique.
- 10) Une enveloppe au format A4 timbrée suffisamment affranchie pour le retour du dossier.

Si leurs dossiers sont acceptés, il sera demandé aux artistes de choisir le document qui devra figurer sur le catalogue de l'exposition, avec toutes les précisions se rapportant à l'oeuvre. Par ailleurs, ils seront sollicités par l'organisation de la Biennale afin de fournir des éléments et précisions utiles à l'élaboration de documents de médiation pour le public. Les artistes ayant été acceptés à la Biennale récupèreront leur dossier sur place.

Article 6

Ne pourront être pris en considération : Les dossiers de candidature en retard, incomplets, illisibles, envoyés à une mauvaise adresse ou insuffisamment affranchis.

Article 7

Sélection des œuvres : Un comité réunira ensuite le conseil de galeristes, directeurs de Centres d'Art Contemporain et de Musées, collectionneurs, acteurs du bâtiment et du design afin de se prononcer avec Artfusion sur le choix des exposants.

Les délibérations de sélection sont confidentielles et ne sont susceptibles d'aucune contestation, d'aucun recours de quelque manière et de quelque nature que ce soit par les candidats

Article 8

Conditions d'exposition:

Les artistes apporteront leurs oeuvres et les installeront toute la journée du mercredi 22 Novembre dès 9 heures dans des espaces préétablis de la salle d'exposition, en concertation préalable avec le scénographe. Ils disposeront de cloisons, socles, périmètres pour les installations.

En plus du matériel d'exposition, l'éclairage est fourni ainsi que le service d'un éclairagiste professionnel pour la mise en valeur des oeuvres.

Le démontage par les artistes aura lieu le Dimanche 17 décembre 2023 à partir de 16 heures et le lundi 18 décembre. Le retour des oeuvres sera à leur charge. Installation et démontage se feront si nécessaire avec l'aide du personnel de la salle et du scénographe.

Les artistes devront être présents à l'inauguration de l'exposition et lors des rencontres professionnelles (soit du 22 au 24 novembre 2023). Leur hébergement sera fourni, ainsi que des repas lors de ces premières journées. (Installation, rencontres professionnelles et inauguration).

Nous souhaitons favoriser les opportunités et les ventes pour les exposants, mais les transactions entre d'éventuels acheteurs et les artistes ne concerneront pas l'association Artfusion et la galerie Artes, qui ne réclameront, pour leur part, aucune commission sur les ventes. Par ailleurs, même vendues, les oeuvres devront être présentes du début à la fin de la manifestation.

Article 9

La valeur des oeuvres exposées sera demandée afin qu'elles soient assurées par l'association Artfusion et l'exposition sera gardée aux heures d'ouverture.

Article 10

Le comité de sélection se réunira au mois de juin 2023 et les organisateurs donneront leur réponse entre le 15 juin et le 15 juillet 2023.

Article 11

Le simple fait d'adresser un dossier de candidature à la Biennale « Présence du Verre dans l'Art Contemporain » implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et également la transmission de vos droits de reproduction de l'oeuvre à présenter dans le catalogue de l'exposition et pour cela uniquement.

Cet évènement recevra le soutien de la Ville de Pont-Sainte-Marie, de Troyes Champagne Métropole, du Département de l'Aube et de la Région Grand Est.









